

# Vexé par mes tweets, le préfet des Hauts-de-Seine dépose plainte contre moi



prière de rue illégale à Clichy-La-Garenne

**Alors que je viens d'être définitivement relaxé par le Tribunal correctionnel de Privas (07) du chef d'incitation à la haine ou à la discrimination envers une communauté de personnes en raison de son appartenance à la religion musulmane, le CCIF ayant signalé l'un de mes tweets au procureur de la République, me voici de nouveau renvoyé devant le même tribunal le 08/02/2019. En cause : toujours un tweet, en réaction aux prières de rue de Clichy-la-Garenne, ayant provoqué le courroux du préfet des Hauts-de-Seine, ayant déposé plainte pour « outrage » :**

*Sans surprise, je suis renvoyé devant le Tribunal Correctionnel de Privas le 08/02/2019 suite à la plainte de Pierre Soubelet, préfet des Hauts-de-Seine, pour "outrage", l'ayant qualifié d'islamocollabo suite à son inaction lors des prières de rue de Clichy La Garenne [#Résistance](#)*

[pic.twitter.com/hAnRxv8h4l](https://pic.twitter.com/hAnRxv8h4l)

– Sébastien JALLAMION (@SJallamion) [August 25, 2018](#)

Pour mémoire, le cas des [prières de rue musulmanes de Clichy-La-Garenne](#), (des individus ayant décidé d'occuper littéralement la voie publique pour faire pression sur le maire de la commune afin de disposer d'un lieu de culte), avait suscité une vive émotion et de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux, en particulier du fait de la durée de ces provocations, s'étalant sur plusieurs mois.

Les forces de l'ordre présentes sur les lieux avaient pour instruction de ne pas intervenir, malgré les entraves à la circulation et les sourates récitées appelant clairement au *djihad* armé contre les mécréants, ce que plusieurs internautes arabophones avaient clairement dénoncé, et de nombreuses voix s'élevaient contre cette passivité scandaleuse.

La volonté manifeste de laisser pourrir la situation pouvait s'expliquer par la couleur politique du maire de la commune, membre des Républicains, et donc appartenant à un parti d'opposition. En tout état de cause, le préfet des Hauts-de-Seine, dont c'était la prérogative, a laissé ce qu'il faut bien appeler un trouble grave à l'ordre public se dérouler sur la commune, créant ainsi un climat de plus en plus délétère, au point que plusieurs fois des riverains ont failli en venir aux mains.

Les élus de la commune, du département et de la région ont d'ailleurs fini par [manifester](#) avec leur écharpe tricolore sous le mot d'ordre « stop aux prières de rue illégales », dans un climat particulièrement tendu.

Dans ce contexte, comme beaucoup de nos concitoyens excédés, l'écho de cette affaire ayant largement dépassé la sphère

régionale, et la faiblesse de l'État ayant été parfaitement comprise par les islamistes, j'ai réagi et j'ai, notamment, publié le tweet suivant :

*A RT : portrait de l'islamo-collabo Pierre Soubelet, préfet des Hauts-de-Seine, principal responsable de l'attitude scandaleusement laxiste de l'Etat vis à vis des prières de rues à [#Clichy](https://t.co/34P22LgLTK#PrieresDeRueCaSuffit) <https://t.co/34P22LgLTK#PrieresDeRueCaSuffit>*

*– Sébastien JALLAMION (@SJallamion) [November 22, 2017](#)*

Il n'en fallait pas plus, visiblement, pour piquer au vif le principal responsable de cette situation, le terme d'**islamo-collabo** ayant manifestement du mal à passer, au point qu'il estime avoir été outragé et devoir demander réparation de son préjudice devant un tribunal. À noter qu'au titre de la protection fonctionnelle à laquelle peuvent prétendre les agents de l'État, ses frais de justice seront pris en charge par le contribuable...

Cela n'aura échappé à personne, cette affaire revêt un caractère éminemment politique et la confrontation de nos ténors aura sans doute des allures du combat biblique entre David et Goliath... Gageons qu'il en sera de même pour son issue ! Mais le véritable enjeu de ce procès sera sans doute de dire si nous pouvons encore, en France, nous indigner des carences des représentants de l'État dont l'inaction coupable ne doit pas faire oublier qu'ils peuvent toujours démissionner s'ils sont en désaccord avec les instructions qu'ils reçoivent. L'Histoire nous a prouvé que c'est parfois là que se trouve la véritable dignité...

**Sébastien Jallamion**